

Entre deux rencontres des Bastides, 2019 à Domme en Périgord et 2020 en Gironde, **Jean-Paul Valois nous a remarquablement illustré l'expansion territoriale des Foix-Béarn, l'organisation du territoire et l'implantation des différentes bastides.**

Au Moyen-âge, nous avons des endroits (locus) où la socialité se concrétise par églises, châteaux, lieux de pèlerinage... avec **une utilisation pratique organisée**. En trois siècles, du XIème au XIIIème, conflits et révoltes, éclatement de l'empire carolingien... assemblages de seigneuries, expansions de certaines = naissance de « principautés » avec :

- des besoins nouveaux d'administration (sénéchal, lieutenant... blasons... services de comptes...)

- des changements de pratiques fiscales, archives, exclusion des hérésies...

une superposition d'espaces avec des logiques différentes.

D'après les cartes Foix-Béarn <1100, quand les communes du Vic-Bilh sont en « nid d'abeille », les vallées montagne asymétriques, le long des gaves elles sont « en peigne », tandis que la plaine de Nay se distingue par des distances constantes entre villages.

Depuis les Centulle, la formation du Béarn évolue avec les mariages, les conquêtes, **la stratégie matrimoniale**... 28 successions des Centulle aux Foix-Béarn !

D'abord l'aîné hérite... Sans descendance, le plus âgé des frère ou sœur hérite. Quand il y a garçon + fille, le plus âgé des garçons hérite (jamais un batard). Si les liens de consanguinité sont réprimés au XIème (« pureté » de l'héritage germanique, pression de l'Eglise), moins à/c de 1100 avec la volonté de rassembler les terres... mais la reine doit être de rang égal... jusqu'au Concile de Latran en 1215 qui fait quelques concessions...

A la stratégie matrimoniale, s'ajoute l'économique avec le transit nord/sud, les itinéraires jacquaires en Béarn, les transhumances...

Avec **l'évolution du droit**, le droit romain est différent du médiéval ; au volontarisme du vicomte, de conception possessive sur un territoire délimité, s'oppose la tradition de la Communauté et son espace partagé avec une utilisation extensive... d'où des conflits économiques sur l'utilisation des « vacants ».

La chronologie de l'installation des bastides est liée aux conflits, avec des bastides de crête (Pimbo), des bastides butte près rivière (Hastingues), des bastides bordure plateau (Asson) et des bastides fond de vallée (Gan). 12 bastides en Béarn de 1275 à 1345, toutes « en damier ».

Les transhumances Ossau/Pont-Long passent par les bastides Gan-Rébénacq-Bosdarros ou Brugess-Nay pour les troupeaux d'Asson.

Ainsi, **les bastides imposent l'autorité vicomtale** en réaction à la situation conflictuelle de l'occupation des territoires...